

**Muslima Voyages**

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES  
Business Center  
Immatriculée à DUBAÏ  
LICENCE N°45000185

**Contact & Informations**

Lundi - Jeudi : 09h - 19h  
Vendredi : 09h - 12h  
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-530
Devis Date	19 janvier 2024
Valable jusqu'à	19 janvier 2024
<b>Total</b>	<b>4 400,00 €</b>

**A l'attention de**

Samira FOULGOC  
sammelk@icloud.com

Vous trouverez les photos de votre chambre [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel ADDRESS BEACH RESORT 5 nuits chambre deluxe vue marina petits déjeuners inclus 21 au 26 février 2024	2 852,62 €	2 852,62 €
1	Vols A/R EMIRATES Départ de Paris le 21 février 2024 à 10h00, arrivée le 21 février 2024 à 19h40 à Dubai (vol direct), Retour le 26 février 2024 depuis Dubai à 14h50, arrivée à Paris le 26 février 2024 à 19h30 (vol direct).	1 547,38 €	1 547,38 €

Sous Total	4 400,00 €
Tax	0,00 €
<b>Total</b>	<b>4 400,00 €</b>

**Taxe de séjour régler aux hôtels directement: 20 AED par nuit**

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

**Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.**

**Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance**

**complémentaire.**

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet [www.muslimavoyages.com](http://www.muslimavoyages.com).

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

---